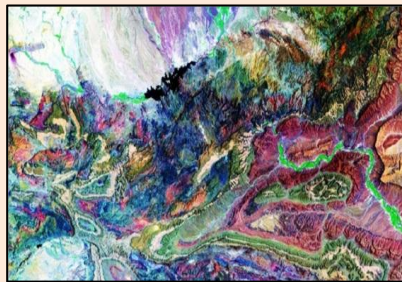


KINGDOM OF MOROCCO



المكتب الوطني للهيدروكاربورات و المعادن
OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES



APERÇU SUR LE SECTEUR MINIER 2012

www.onhym.com

CADRE REGLEMENTAIRE

La recherche et l'exploitation des ressources minières sont régies par le règlement minier de 1951.

Au Maroc, l'exploration et l'exploitation minière (à part les phosphates) peut être réalisée par une personne physique ou morale quelque soit sa nationalité.

Les dispositions générales du règlement minier :

- Les substances minérales sont propriété Domaniale et sont classées en 8 catégories.
- L'exploitation minière est considérée comme une activité commerciale et est gérée par le principe d'entreprise d'économie libérale. La réglementation régissant cette activité précise et garantit l'exploitation des mines d'une façon rationnelle et rentable.
- Un permis minier pour toutes substances minérales, à l'exception des phosphates qui sont un monopole d'état, est octroyé selon le principe du premier venu premier servi.

Les permis miniers :

1. Permis de recherche :

- Valable pour une période initiale de 3 ans, renouvelable pour 4 ans.
- Surface : 16 km².
- Donne au détenteur du permis le droit d'explorer et déterminer la présence d'une des substances minérales classées.

2. Permis d'exploitation :

- Valable pour une période initiale de 4 ans, renouvelable pour trois périodes de 4 ans avec la possibilité d'une prorogation exceptionnelle de 12 ans. Extension accordée si des gisements exploitables sont découverts.
- Confère le droit à l'exploitation des substances de la catégorie demandée et pour laquelle le permis est accordé.

La réforme du Code minier est actuellement en cours.

MESURES INCITATIVES

- Exonération des droits de douanes et exemption de taxes sur les équipements importés.
- Une réduction de 50 % sur les impôts d'entreprise ou sur le revenu pour les compagnies minières qui exportent leurs produits miniers directement ou indirectement.
- Une contribution de l'État entre 50 % et 70 % dans les infrastructures d'installation (incluant routes, eau et électricité).

PRODUCTION MINIERE (hors valorisation)

(X1000 tonnes)

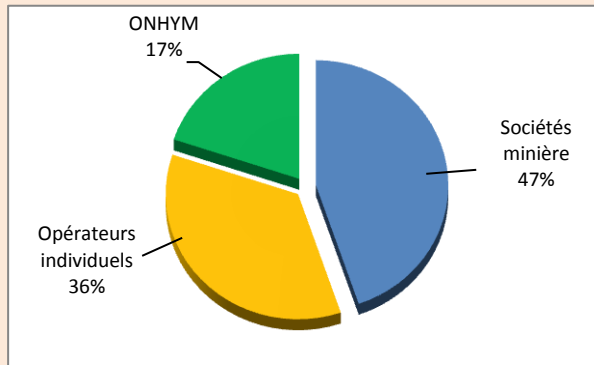
Produit	2008	2009	2010	2011	2012
Phosphate	24 861	18 307	26 603	28 052	27 060
Fer	22,9	30,5	44,7	78,9	260,7
Plomb	47,8	49,03	46,4	43,8	39,1
Zinc	161,5	88,4	87,4	90,1	91,6
Cuivre	21,1	42,1	53,3	43	59
Fluorine	56,7	72,1	89,7	79,2	79,3
Barytine	725,1	586,9	572,4	769,5	1021,4
Manganèse	102,3	51,8	75,6	58	90,2
Sel	219,2	310,4	503,4	720,8	730
Cobalt	20,2	26,1	31,1	21,6	20
Argiles	140,9	132,1	82,6	103,7	81,8
Talc	0,2	--	--	0,52	0,2
Ghassoul	0,7	0,9	1,2	1,4	1,9
Bentonite	50,1	84,1	110,7	97,1	91,2
Pyrophyllite	25,8	33,4	27,1	4,61	----
Autres	30,1	--	--	--	0,2
Total	26 486	19 815	28 329	30 164	29 627

Source: Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
Département de l'Energie et de Mines

INDICATEURS CLES

- Production : 29,7 Million tonnes (dont 27.1 Mt de phosphates)
- Exports : 53,8 Milliards DH
- Investissements : 13,6 Milliards DH
- Part du PIB : 9%
- Emplois : 40757

DISTRIBUTION DES PERMIS MINIER PAR OPERATEUR (FIN 2012)



OPERATEUR	NOMBRE DE PERMIS
ONHYM	999
Opérateurs individuels	2115
Sociétés minières	2813
Total	5927

Source: Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
Département de l'Energie et de Mines

ONHYM: PROJETS D'EXPLORATION MINIERE 2013

